

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2009
(convocation du 2 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Mars Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUCHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVET Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. DUART Patrick
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 30
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter de 10 h 50
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. LAURENT Wanda
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 10h 10
M. HURMIC Pierre à M. NOEL Marie-Claude jusqu'à 11 h 30
M. MERCIER Michel à M. MOULINIER Maxime à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PIAZZA Arielle
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. QUERON Robert à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. SENE Malick à Mme. FAORO Michèle
M. TOUZEAU Jean à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle
LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - Aménagement d'un giratoire au carrefour des avenues R. Garros (RD 213-E2) et Pythagore et la rue C. Flammarion - Convention avec le Conseil Général - Fonds de concours - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine envisage de réaliser des aménagements sécuritaires au carrefour formé par l'avenue R. Garros (RD 213-E2), l'avenue Pythagore et la rue C. Flammarion sur la commune de Mérignac.

Le projet a pour objectif, sur cet itinéraire de catégorie 2 très circulé, de réduire significativement la vitesse des automobiles à l'approche d'un carrefour particulièrement accidentogène.

Caractéristiques principales du projet :

- aménagement d'un carrefour giratoire avec rayon extérieur de 20 m, une chaussée de 6 m avec zone de droit à l'erreur franchissable de 1,5 m,
- confection de murs de soutènement pour border les fossés en périphérie et pose de garde corps,
- structures de chaussée en grave ciment et grave bitume,
- couche de roulement sur carrefour et amorces de voies,
- trottoirs revêtus de calcaire,
- noyau central déstructuré et rempli de terre végétale,
- traitement des trottoirs en béton désactivé,
- réseau d'éclairage en périphérie,
- réseau d'arrosage dans le noyau uniquement.

La Communauté urbaine étant à l'initiative de ce projet d'aménagement, pour une bonne fin d'exécution des travaux, il apparaît opportun que ceux-ci soient réalisés par une seule collectivité.

Toutefois, dans la mesure où ces travaux concernent une voie départementale, l'accord du département a été recherché, et doit être concrétisé par une convention

Dans ce cadre, le Conseil Général de la Gironde s'est engagé à participer au financement de cette opération, dont le coût prévisionnel s'élève à 443 144 € HT, soit 530 000 € TTC, pour un montant de 221 572 € HT, soit 50% de la dépense globale.

La convention ainsi établie a pour objet de fixer les obligations particulières de la Communauté Urbaine de Bordeaux et du Département de la gironde en ce qui concerne les modalités d'exécution, de prise en charge financière et technique, d'entretien et de prise en charge des ouvrages réalisés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général pour la réalisation des travaux évoqués.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 mars 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 AVRIL 2009

PUBLIÉ LE : 1 AVRIL 2009

M. ALAIN DAVID

